

## La délinquance en Nouvelle-Calédonie, un sentiment d'insécurité confirmé par la réalité des faits

A. Bodin, Isee

Les calédoniens sont proportionnellement deux fois plus nombreux que les métropolitains à renoncer à sortir de chez eux et à déclarer se sentir en insécurité que ce soit à leur domicile, dans leur quartier, leur village ou leur tribu. En 2019 et 2020, la Nouvelle-Calédonie se démarque par un **taux de victimation** supérieur à celui de la France métropolitaine. Hormis pour les escroqueries bancaires, les atteintes aux biens subies par les ménages sont plus fréquentes en Nouvelle-Calédonie que dans l'hexagone. Les atteintes aux personnes - y compris les violences dites « sensibles » comme les violences sexuelles, les viols ou toutes les formes de violences sévissant au sein du ménage - sont également plus répandues sur le territoire qu'en France métropolitaine. Ces constats rendent compte de la réalité de la délinquance sur le territoire et participent au sentiment d'insécurité des calédoniens dont les principales préoccupations restent la délinquance et les addictions.

### Sentiment d'insécurité : un fort sentiment d'insécurité alimenté par des problématiques de délinquance et d'addiction

#### Des Calédoniens proportionnellement deux fois plus nombreux à déclarer se sentir en insécurité que leurs homologues métropolitains

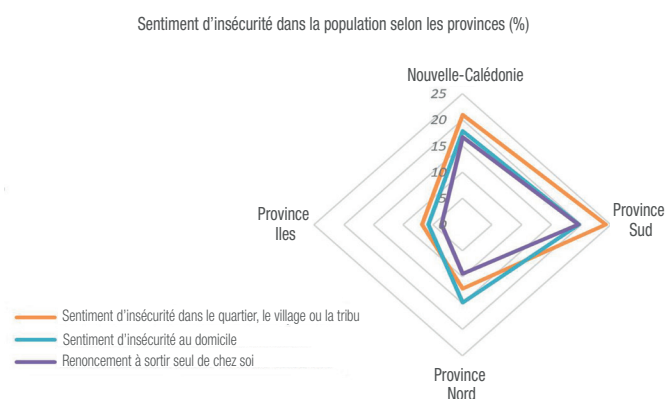
En 2021, 45 000 personnes âgées de 14 ans ou plus ont déclaré se sentir « souvent » ou « de temps en temps » en insécurité dans leur quartier, leur village ou leur tribu, soit 21 % de la population. Ils sont également 38 000 à ressentir de l'insécurité à leur domicile, soit 18 % de la population. Ce **sentiment d'insécurité** peut conduire certaines personnes à renoncer à sortir de chez elles. 17 % disent, en effet, renoncer « souvent » ou « parfois » à sortir de chez elles.

L'insécurité ressentie par les enquêtés dans l'environnement immédiat de leur lieu d'habitation ou à leur domicile est plus répandue qu'en métropole.

En matière d'insécurité ressentie par la population, les différences sont particulièrement marquées entre les provinces. Le sentiment d'insécurité est plus prégnant en province Sud où une personne sur quatre se sent en insécurité dans son quartier, son village ou sa tribu.

Ces chiffres sont respectivement de 12 % et 7 % en province Nord et Iles (Figure 1). Particularité de la province Nord, la proportion de personnes se sentant en insécurité au domicile est plus élevée que celle relative à l'insécurité dans le quartier, le village ou la tribu.

Figure 1. Un sentiment d'insécurité plus prégnant en province Sud



Source : Isee, Enquête CVS 2021

## Le sentiment d'insécurité : une problématique urbaine, qui croît avec l'âge et est bien plus souvent féminine

Le sentiment d'insécurité est davantage ressenti en milieu urbain et reste très variable selon le profil des Calédoniens (Figure 2).

Figure 2. Les femmes se sentent davantage en insécurité

		Part de la population se sentant en insécurité		
		Dans le quartier, le village, la tribu	Au domicile	Renoncement à sortir de chez soi
	<b>Ensemble</b>	<b>21</b>	<b>18</b>	<b>17</b>
Genre	Hommes	15	13	9
	Femmes	27	23	25
Communauté	Kanak	16	13	10
	Non Kanak	24	21	21
Tranche d'âge	Moins de 30 ans	20	14	17
	30 à 54 ans	21	18	15
	55 ans ou plus	21	21	19
Milieu	Urbain	26	20	21
	Rural	11	12	7

Source : Isee, Enquête CVS 2021

Unité : %

Les femmes se sentent davantage en insécurité que les hommes. Les risques encourus par les femmes en matière de **violences dites « sensibles »**<sup>1</sup> sont des éléments susceptibles de nourrir ce sentiment d'insécurité. Un facteur qui explique en partie le fait que ces dernières renoncent davantage que les hommes à sortir de chez elles.

Le sentiment d'insécurité croît également avec l'âge. Les personnes âgées renoncent davantage à sortir de chez elles et se sentent moins en sécurité à leur domicile que les plus jeunes.

Avec une différence moins marquée que celle entre les hommes et les femmes, le niveau d'insécurité ressentie par les personnes n'appartenant pas à la communauté Kanak est plus important que celui affiché par les membres de la communauté Kanak.

## La délinquance et les addictions restent les préoccupations majeures des Calédoniens

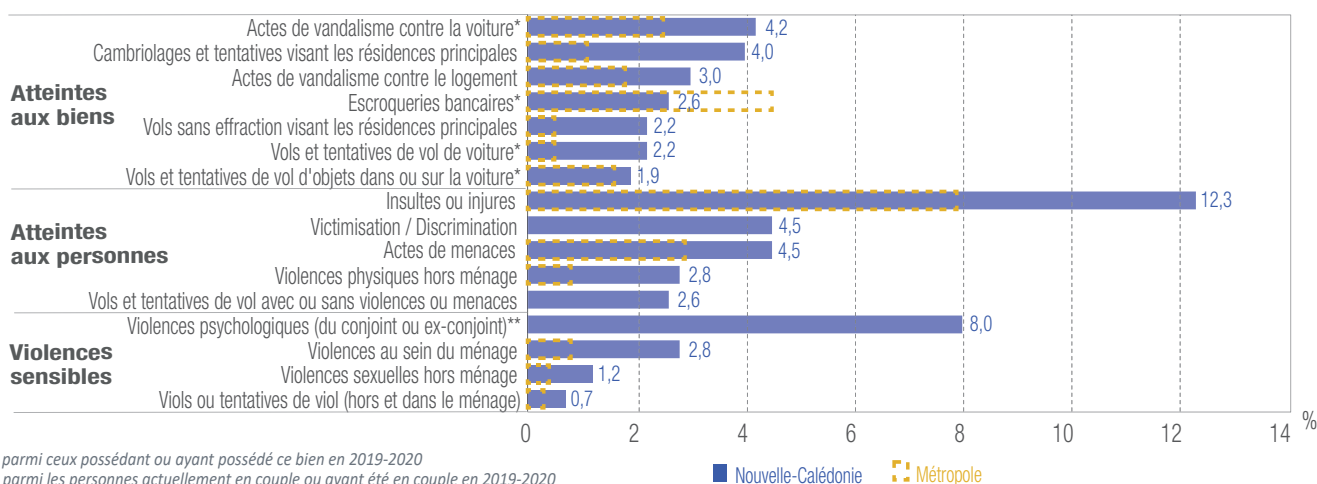
Les préoccupations des Calédoniens se cristallisent sur des problèmes de délinquance et d'addiction. Quels que soient leur âge ou leur sexe, ces derniers désignent « la délinquance » comme le problème le plus préoccupant dans la société actuellement (25 %). Les addictions à l'alcool, à la drogue ou au tabac constituent ensuite la deuxième source d'inquiétude (19 %). La santé (15 %) et l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie (14 %) sont, enfin, les troisième et quatrième préoccupations les plus citées.

Au-delà d'être une préoccupation sociétale commune à tous les Calédoniens, la délinquance figure également

Figure 3. Un sentiment d'insécurité confirmé par le vécu des calédoniens

Les faits de délinquance dont les Calédoniens ont été victimes en 2019 et 2020 expliquent leur fort sentiment d'insécurité. La Nouvelle-Calédonie se démarque en effet par des taux de victimation supérieurs à ceux de la France métropolitaine. Les violences subies sont classées en trois catégories : les atteintes aux biens du ménage (en part de ménages victimes) et les atteintes aux personnes (en part de personnes victimes) concernent ici des personnes de 14 ans ou plus. Parmi ces dernières, les atteintes dites « sensibles » concernent des personnes âgées de 18 à 75 ans.

Taux de victimation dans la population par type d'atteintes



\* parmi ceux possédant ou ayant possédé ce bien en 2019-2020

\*\* parmi les personnes actuellement en couple ou ayant été en couple en 2019-2020

Sources : Isee, Enquête CVS 2021 ; SSMSI, Rapport d'enquête CVS 2019 et 2021

Note de lecture : 4,0 % des ménages des ménages calédoniens ont été victimes d'un cambriolage ou d'une tentative de cambriolage visant leur résidence principale en 2019 et 2020, contre 1,1 % des ménages métropolitains.

L'indisponibilité des données ne permet pas systématiquement une comparaison avec la France métropolitaine. Enfin, l'évolution de la situation sanitaire en métropole n'a pas permis à l'Insee de réaliser l'enquête en 2021 dans son intégralité : le questionnaire auto-administré n'a pu être diffusé rendant impossible l'exploitation des indicateurs sur les violences sensibles. Pour la métropole, les données recensées dans le graphique datent de 2018.

<sup>1</sup> A. Bodin, « Les violences intrafamiliales en Nouvelle-Calédonie : regard sur l'ampleur d'un phénomène social peu signalé », Synthèse, n°58, Isee, mai 2022

loin en tête du classement des problèmes les plus importants rencontrés dans l'environnement immédiat des ménages (quartier, village, tribu). Les dangers de la circulation, le bruit et la pollution (air, eau, sol) se placent respectivement en deuxième, troisième et quatrième position du classement des problèmes les plus récurrents.

### **Des zones d'habitation en manque d'activités destinées aux jeunes et aux enfants**

Interrogés sur leur cadre de vie, hommes ou femmes et quels que soient l'âge ou l'appartenance à une communauté, l'absence de lieux destinés aux jeunes et aux enfants est le premier manque identifié par les habitants concernant leur environnement immédiat. Ces derniers invoquent dans un second temps des besoins

en matière de commerces et d'infrastructures de santé. Enfin, les habitants souhaitent voir se développer les transports en commun pour faciliter leurs déplacements.

### **Des aspirations à des forces de l'ordre et une justice plus réactives et plus fermes**

Qu'ils aient été victimes ou non, trois Calédoniens sur cinq perçoivent le traitement de la délinquance par la justice comme « peu satisfaisant », voire « pas du tout satisfaisant ». 55 % des Calédoniens se déclarent également « peu satisfaits » et « pas du tout satisfaits » de l'action de la police ou de la gendarmerie dans la société actuelle. Autant de facteurs qui alimentent potentiellement le sentiment d'insécurité. Se sentant peu soutenus, les Calédoniens aspirent à des délais d'interventions plus rapides et une justice plus sévère.

## **Atteintes aux biens du ménage : des atteintes fréquentes opérées par une petite délinquance opportuniste**

### **Près d'un ménage calédonien sur dix victime d'une atteinte au logement**

9 % des ménages calédoniens se déclarent victimes d'au moins une atteinte à leur logement ; que le délit porte sur un cambriolage (y compris tentative), un vol sans effraction, ou un acte de destruction du logement visant les résidences principales, secondaires ou autres lieux possédés ou loués par ces derniers.

### **Quatre fois plus de ménages calédoniens victimes de cambriolages ou tentatives de leur résidence principale qu'en France métropolitaine**

Les atteintes aux biens sont souvent associées aux **cambriolages**. En moyenne, chaque année, près de 3 600 ménages se disent victimes d'un cambriolage ou d'une tentative de cambriolage de leur résidence principale, soit 4 % de l'ensemble des ménages calédoniens. Cette proportion est plus élevée qu'en France métropolitaine où 1,1 % des ménages déclarent avoir été victimes d'un cambriolage en 2020.

Une distinction peut être faite entre les cambriolages « aboutis » et les simples tentatives. Rapportée à la population calédonienne, la proportion de ménages ayant effectivement subi au moins un cambriolage (2,7 %) est plus de quatre fois supérieure à celle de la France métropolitaine (0,6 %).

### **Les cambriolages, des atteintes particulièrement fréquentes en zone urbaine**

Vivre en ville, en brousse ou dans les Îles influe sur le risque de se faire cambrioler. Le **taux de victimation** fluctue de 1,9 % dans les communes rurales, à 4,8 % en ville.

Alors que 72 % des ménages calédoniens vivent en milieu urbain, 86 % des ménages victimes de cambriolage ou de tentative habitent en ville. Les voleurs ciblent particulièrement les maisons. En effet, 78 % des ménages victimes de telles atteintes habitent une maison individuelle ou mitoyenne.

Dans un cas sur deux, l'effraction a eu lieu durant les périodes juin-juillet ou d'été (décembre à février). Dans 71 % des cas, le cambriolage s'est déroulé durant une période où le logement était habité (hors vacances). Dans 42 % des cas, une personne du ménage était même présente dans le logement. Et dans 22 % des cas, une personne a pu voir ou entendre les voleurs.

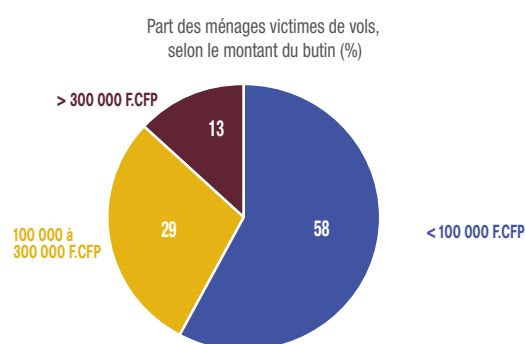
10 % des personnes qui ont vu ou entendu les auteurs du vol ont subi des coups et des **violences physiques** au cours de l'intrusion.

Interrogés sur le montant du préjudice lié au vol, les ménages déclarent que les voleurs ont emporté un butin d'une valeur moyenne estimée à 180 000 F.CFP (*Figure 4*).

À cela s'ajoutent les dégâts liés au cambriolage, estimés en moyenne à 83 000 F.CFP par ménage. En effet, 40 % des ménages victimes d'un cambriolage ou d'une tentative de cambriolage déclarent avoir subi des dégradations (portes, fenêtres ou autres objets détruits ou dégradés).

À la date de l'enquête - soit plus d'un an après les faits - seuls 11 % des ménages victimes de cambriolage déclarent avoir récupéré les objets qui leur ont été dérobés.

**Figure 4. Une majorité de vols estimés à moins de 100 000 F.CFP**



Source : Isee, Enquête CVS 2021

Les objets les plus fréquemment dérobés sont les bouteilles d'alcool, la nourriture, les vêtements, le matériel informatique, la téléphonie, le matériel HiFi et l'argent (liquide, carte bancaire, chèque) (Figure 5).

**Figure 5. L'alcool, cible numéro un des voleurs**

#### Top 5 des objets les plus volés

##### Cambriolage de résidence principale

Vin ou autres bouteilles d'alcool	16
Nourriture	15
Vêtements	14
Matériel informatique	14
Téléphonie (smartphone, portable, téléphone)	13

##### Vols sans effraction

Matériel de bricolage, de jardinage	21
Vêtements	17
Argent liquide, chèques, cartes bancaires	15
Nourriture	15
Téléphonie (smartphone, portable, téléphone)	12

##### Vols d'objets dans et sur la voiture

Argent liquide, chèque, cartes bancaires	25
Pièces auto placées à l'extérieur du véhicule	15
Documents administratifs	13
Pièces auto placées à l'intérieur du véhicule	12
Accessoires auto audio-vidéo	11

Note de lecture : 16 % des objets volés lors d'un cambriolage sont des bouteilles d'alcool

Source : Isee, Enquête CVS 2021

Unité : %

## Des vols sans effraction qui sont surtout des vols d'opportunité

Contrairement aux cambriolages réalisés avec effraction, les vols dans une maison sont effectués sans effraction.

Environ 2 000 ménages calédoniens ont déclaré avoir été victimes d'un **vol sans effraction** de leur résidence principale. Cela représente 2,2 % des ménages calédoniens, soit quatre fois plus qu'en France métropolitaine (0,5 %).

Le procédé d'intrusion et la nature du butin subtilisé montrent que ces infractions s'apparentent davantage à des vols d'opportunité. La plupart du temps, l'accès aux locaux a été facilité par une entrée non verrouillée (66 %). Le voleur peut également s'introduire dans le logement en sonnant à la porte et en se faisant passer pour un professionnel pour dérober des objets (25 %).

Dans 53 % des cas, les vols ont eu lieu uniquement dans le logement. Le reste du temps, les vols sont perpétrés sur le balcon, la terrasse, le jardin ou une dépendance attenante à la propriété.

Le matériel de bricolage ou de jardinage, les vêtements, l'argent liquide, la nourriture ou la téléphonie sont les objets les plus dérobés lors des vols sans effraction.

Une personne du ménage était présente dans le logement dans 43 % des infractions, sans toutefois parvenir à voir ou entendre systématiquement les auteurs du vol.

## Récurrence des actes de dégradation contre le logement

Outre les cambriolages et les vols sans effraction, la Nouvelle-Calédonie est près de deux fois plus impactée par les problèmes de vandalisme contre le logement que la métropole.

En effet, chaque année, près de 2 700 ménages se disent victimes d'actes de vandalisme contre leur logement, soit 3 % de l'ensemble des ménages calédoniens (1,8 % en France métropolitaine).

Dans 76 % des cas, il s'agit uniquement d'actes de dégradation (mur tagué, clôture endommagée, etc.). Le reste du temps, l'acte de vandalisme conduit à la destruction totale d'un bien (boîte aux lettres, vitres, pots de fleurs cassés, volets arrachés, etc.). Ce type de dégradation apparaît récurrent dans la mesure où 32 % des ménages victimes ont subi plusieurs actes de vandalisme au cours d'une même année (20 % en France métropolitaine).



## 7 % des ménages calédoniens possédant une voiture victimes d'une atteinte à leur véhicule

77 % des ménages calédoniens déclarent posséder une voiture (82 % en France métropolitaine) ; 36 % en possèdent même plusieurs. Pour ces ménages possédant ou ayant possédé un tel bien, 7 % se disent victimes d'au moins une atteinte à leur véhicule ; que ce soit un vol de voiture (y compris tentative), un vol d'objet dans ou sur la voiture, ou une dégradation de leur véhicule.

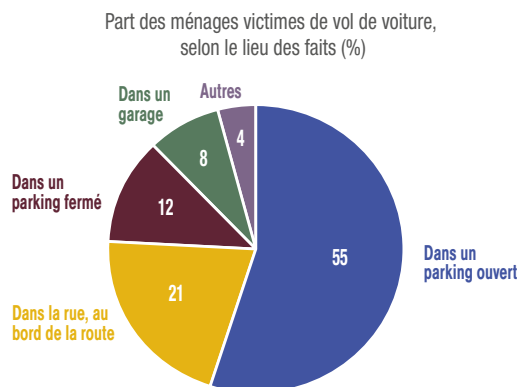
## Quatre fois plus de ménages calédoniens victimes de vols de voiture qu'en France métropolitaine

Les vols de voiture sont plus fréquents qu'en métropole. En moyenne, 1 500 ménages ont été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol de voiture, soit 2,2 % de l'ensemble des ménages équipés d'un véhicule (0,5 % en France métropolitaine).

Une distinction peut être faite entre les vols « aboutis » et les simples tentatives. Dans plus d'un cas sur deux, le vol n'aboutit pas.

Pour s'emparer du véhicule, les voleurs opèrent généralement de nuit, sur des voitures garées dans un parking ouvert ou dans la rue (Figure 6). Plus de huit ménages victimes sur dix n'ont pas vu les auteurs ou n'ont pas été confrontés à eux au moment du vol.

Figure 6. Le parking, lieu privilégié par les voleurs de voitures



Source : Isee, Enquête CVS 2021

## Le vol de voiture, seule atteinte incitant les ménages calédoniens à déposer plainte

Les Calédoniens se déplacent rarement au commissariat ou à la gendarmerie pour signaler un préjudice subi, excepté pour les vols de voiture. En effet, la démarche s'avérant obligatoire pour obtenir une indemnisation de la part d'une société d'assurance, c'est sans doute la raison pour laquelle 64 % des ménages victimes se rendent au commissariat ou à la gendarmerie pour faire une déclaration et 62 % déposent **plainte**.

## La Nouvelle-Calédonie plus exposée que la France métropolitaine aux actes de vandalisme et aux vols d'objets dans ou sur la voiture

La voiture n'est pas systématiquement volée. Dans certaines situations, elle peut être « seulement » dégradée. Les ménages calédoniens équipés de voitures restent deux fois plus exposés à d'éventuelles dégradations de leurs véhicules qu'en métropole : 2 900 ménages ont déclaré avoir été victimes d'un acte de vandalisme contre leur voiture au cours de l'année, ce qui représente 4,2 % des ménages calédoniens en possédant une (2,5 % dans l'hexagone).

Il en va de même pour les vols d'accessoires dans ou sur la voiture. 1 300 ménages déclarent avoir été victimes d'un vol ou d'une tentative de vol d'objets situés à l'intérieur ou à l'extérieur de leur voiture au cours de l'année, soit 1,9 % de l'ensemble des ménages équipés. Cette proportion est quasi identique à celle de la France métropolitaine (1,6 %). Ces « vols à la roulotte » (vols d'objets dans la voiture) ou ces vols d'accessoires situés sur la voiture laissent peu de place aux tentatives. Dans 90 % des cas, le vol aboutit.

Les accessoires les plus volés sont les pièces automobiles placées à l'extérieur ou à l'intérieur du véhicule (roues, rétroviseur, logo de marque, enjoliveur, volant, batterie, etc.) et l'argent liquide, les chèques ou les cartes bancaires.

Neuf ménages victimes sur dix n'ont pas vu les auteurs ou n'ont pas été confrontés à eux au moment du vol.

## Les ménages calédoniens encore épargnés par les escroqueries bancaires

L'enquête CVS s'intéresse également aux débits frauduleux, à savoir aux retraits ou paiements effectués sur le compte bancaire des personnes sans leur accord en utilisant des informations personnelles.

Sachant que 93 % des ménages calédoniens sont détenteurs d'au moins un compte bancaire ou postal (99 % en France métropolitaine), leur exposition à ce type d'atteinte aurait pu être de même ampleur que les ménages métropolitains. Or, à l'heure où la métropole connaît une envolée des **escroqueries bancaires**, la Nouvelle-Calédonie semble encore relativement épargnée par ce type de fraude.

En moyenne, chaque année, 2 200 ménages calédoniens déclarent avoir été victimes d'une escroquerie bancaire, soit 2,6 % de l'ensemble des ménages titulaires d'un compte bancaire ou postal, contre 4,5 % en France métropolitaine. Parmi les ménages victimes, 48 % ont subi plusieurs débits frauduleux au cours d'une même année.

## **Atteintes aux personnes : des discriminations à caractère raciste et des comportements hostiles, souvent associés à l'alcool ou à la drogue, se produisant sur la voie publique ou en milieu professionnel**

### **Les Calédoniens plus exposés aux vols qu'en France métropolitaine**

Aux 10 500 vols perpétrés au domicile des victimes ou sur un terrain leur appartenant, et aux 4 200 vols ou tentatives de vol de voitures et/ou d'accessoires se trouvant dans sur la voiture, viennent s'ajouter 10 400 autres vols (y compris tentatives) avec ou sans violence.

Les victimes de vols avec ou sans violence sont, elles, au nombre de 5 600 par an, soit 2,6 % de la population âgée de 14 ans ou plus. L'écart important entre le nombre de personnes victimes et le nombre de faits recensés montre que la **multivictimation** reste relativement fréquente. En moyenne une victime sur quatre a subi plusieurs vols (y compris tentatives) dans l'année.

Dans 85 % des cas, le vol est « abouti ». Pour le reste, il s'agit de tentatives, c'est-à-dire d'agressions sans extorsion de biens. Les objets les plus fréquemment dérobés lors des vols sont l'argent liquide et les téléphones portables. Les vols se produisent majoritairement dans la rue ou sur le lieu de travail ou d'études. Les jeunes semblent particulièrement touchés par ce type de délinquance. En effet, 45 % des victimes ont moins de 30 ans. Les femmes représentent 41 % des victimes.

### **Insultes, menaces, violences physiques : des altercations qui se déroulent dans la rue ou sur le lieu de travail**

Parmi les comportements portant atteintes à l'intégrité de la personne, les insultes, les menaces ou les violences physiques tiennent une place notable en Nouvelle-Calédonie. En effet, 26 400 Calédoniens de 14 ans ou plus déclarent avoir subi des insultes - ce qui représente 12,3 % de la population concernée (7,9 % en France métropolitaine). Avec 9 600 personnes victimes de menaces, les actes d'intimidation visant à susciter la crainte de la personne visée touchent 4,5 % de la population (2,9 % en France métropolitaine). Enfin, les Calédoniens apparaissent quatre fois plus touchés par des actes de violences physiques qu'en métropole. En moyenne, 6 100 personnes déclarent avoir été victimes de violences physiques, soit 2,8 % de la population (0,8 % en France métropolitaine).

La majorité des victimes ne connaissent pas les auteurs de l'acte et disent avoir été agressées dans la rue ou sur leur lieu de travail. S'agissant des violences physiques, dans 35 % des cas, un objet dangereux ou une arme a été utilisé pour nuire à la victime.

94 % des personnes giflées, frappées ou étranglées ont subi des blessures physiques visibles à la suite de cet incident. Dans 10 % des cas, un médecin a délivré un certificat d'incapacité totale de travail (ITT).

La majorité des personnes victimes d'insultes, de menaces, ou de violences physiques en dehors du ménage sont des hommes (56 %). Avec 23 % d'individus parmi les victimes, les membres de la communauté **Kanak** sont sous-représentés. En revanche, ce type d'agression affecte davantage les plus jeunes.

### **Des altercations associées à l'alcool ou à la drogue**

Une relation peut être faite entre la consommation de drogue et/ou d'alcool et la gravité des infractions. Plus l'incident est grave - le degré de gravité va de la simple insulte, à la **menace**, aux violences physiques -, plus les altercations se déroulent de nuit, plus les auteurs de l'acte de malveillance sont connus de la victime et plus les auteurs agissent sous l'influence de l'alcool ou de la drogue.

### **Insultes racistes, réminiscences des querelles intercommunautaires**

Parmi les types d'insultes recensés, celles à caractère racistes ou xénophobes arrivent en tête du classement (58 %), suivies des insultes sexistes (10 %). Tous types d'insultes confondus, les hommes (66 %) et les non-Kanak (79 %) sont particulièrement touchés par ce type d'expressions offensantes, fréquemment tournées vers les origines communautaires.

### **Le milieu professionnel et l'accès à un lieu accueillant du public, premiers domaines de discrimination**

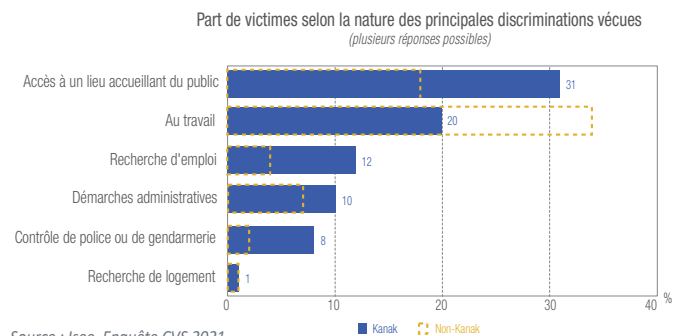
En moyenne, 9 600 personnes par an se déclarent victimes de comportements discriminatoires en raison de leur couleur de peau, leur origine, leur religion, leur orientation sexuelle ou leur sexe, soit 4,5 % des personnes âgées de 14 ans ou plus. Parmi ces victimes, 52 % sont des femmes, 34 % appartiennent à la communauté Kanak et 35 % sont âgées de moins de 30 ans.

Un peu moins d'une personne victime sur trois considère que les discriminations sont fréquentes. Le milieu professionnel est le premier lieu de discrimination, devant les établissements accueillant du public (restaurants, boîtes de nuit, magasins).

Si pour les non-Kanak le milieu professionnel apparaît, de loin, comme le lieu où s'exercent les comportements discriminatoires, l'accès à un établissement accueillant du public reste le premier vecteur de discrimination chez les Kanak (Figure 7). Ces derniers se retrouvent par ailleurs discriminés dans une plus grande variété de situations (travail, recherche d'emploi, démarches administratives, contrôles de police).

Interrogées sur les raisons susceptibles d'être à l'origine des comportements discriminatoires, 54 % des victimes rapportent des discriminations liées à leurs origines (ou origines supposées), 43 % à leur couleur de peau et 11 % à leur apparence physique ou à leur tenue vestimentaire.

Figure 7. Les origines et la couleur de peau, premiers critères de discrimination



Source : Isee, Enquête CVS 2021

Note de lecture : En moyenne sur la période 2019-2020, 31 % des victimes Kanak déclarent que les discriminations portaient (entre autres) sur l'accès à un lieu accueillant du public

## Violences sensibles : une dimension sexuée des violences dites « sensibles »

### Un phénomène d'ampleur qui concerne plus d'une personne sur dix

Dans l'enquête CVS, les atteintes dites « sensibles » ne sont recensées que pour les personnes âgées de 18 à 75 ans. Au cœur même de la notion de « violences sensibles » se trouvent différentes formes d'agressions destinées à marquer psychologiquement, physiquement et/ou sexuellement la victime. En Nouvelle-Calédonie, 11 % des personnes résidant sur le territoire déclarent subir de telles violences.

### Des femmes d'autant plus victimes de ce type d'agressions que la spirale de la violence croît en intensité

Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à déclarer subir des **violences psychologiques**. Au sein du ménage, elles sont deux fois plus souvent victimes de violences physiques ou sexuelles que les hommes. En dehors du ménage, elles sont deux fois plus nombreuses à se déclarer victimes de **violences sexuelles** que les hommes. Elles sont enfin près de quatre fois plus souvent victimes de viols ou tentatives de viols.

### Au sein du ménage, les femmes sont deux fois plus victimes de violences que les hommes

L'enquête CVS permet de recueillir des informations sur les violences physiques ou sexuelles que les personnes ont pu subir de la part d'une ou plusieurs personnes vivant avec elles au moment de l'agression, c'est-à-dire au sein du ménage. En moyenne, chaque année, 5 300 personnes âgées de 18 à 75 ans ont déclaré avoir subi des violences physiques et/ou sexuelles en Nouvelle-Calédonie. Cela représente 2,8 % des individus de cette classe d'âge.

Les femmes (70 %) et les membres de la communauté Kanak (59 %) sont largement majoritaires parmi les victimes

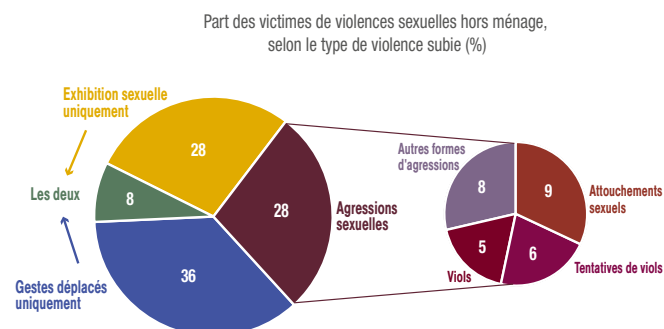
de violences au sein du ménage. En outre, six victimes sur dix rapportent qu'elles ont été violentées plusieurs fois au cours d'une même année.

### Hors ménage, les femmes sont deux fois plus victimes d'agressions sexuelles que les hommes

Les violences sexuelles peuvent se répartir en trois catégories différenciables selon la gravité des faits : les exhibitions sexuelles, les gestes déplacés envers une personne (comme le fait d'embrasser ou de caresser quelqu'un contre sa volonté), et les agressions sexuelles caractérisées, pouvant aller jusqu'au viol. Toutes formes de violences sexuelles confondues, 7 900 personnes se sont déclarées victimes de telles violences, soit 4,2 % des personnes âgées de 18 à 75 ans.

Dans 72 % des cas, il s'agit exclusivement de faits d'exhibitionnisme et/ou de gestes déplacés envers une personne (Figure 8). 3,5 % de femmes ont eu à subir ce type d'actes et 2,6 % des hommes. Les 28 % restants portent sur des agressions sexuelles caractérisées pouvant aller jusqu'au viol.

Figure 8. Plus d'un quart de victimes de violences sexuelles ont subi une agression



Source : Isee, Enquête CVS 2021

En moyenne, 2 200 personnes ont été victimes d'agressions sexuelles - tels que les attouchements, les viols ou les rapports forcés - de la part d'une ou plusieurs personnes ne vivant pas au sein du ménage au moment de l'enquête, soit 1,2 % des personnes âgées de 18 à 75 ans.

La part de ces victimes est trois fois supérieure à celle de la métropole (0,4 %). Les femmes sont largement majoritaires parmi les victimes d'agressions sexuelles (67 %), bien que les hommes ne soient pas totalement épargnés.

Parmi les victimes d'agressions sexuelles, environ 900 personnes ont subi un viol ou une tentative de viol, soit 41 % des victimes d'agressions (43 % en France métropolitaine).

### **Deux fois plus de viols ou de tentatives de viols qu'en France métropolitaine**

Afin de mesurer la prévalence globale des viols et tentatives de viol sévissant en Nouvelle-Calédonie, il convient d'associer aux actes perpétrés au sein du ménage, ceux qui ont lieu en dehors du ménage.

En moyenne, le nombre annuel de personnes victimes d'un viol ou d'une tentative de viol est estimé à 1 300 individus, soit 0,7 % de la population âgée de 18 à 75 ans (0,3 % en France métropolitaine). Les femmes (77 %) et les membres de la communauté Kanak (63 %) sont majoritaires parmi les

victimes de viols ou tentatives de viol. Pour une victime sur deux, la tentative n'a pas pu être déjouée et le viol a eu lieu.

### **Une violence qui passe également par des mots**

La violence n'est pas que physique ou sexuelle, elle peut être également psychologique. Parmi les personnes en couple, ou autrefois en couple, âgées de 18 à 75 ans, 11 400 déclarent avoir été victimes de violences psychologiques de la part de leur **conjoint ou** de leur **ex-conjoint**, cela représente 8 % des personnes de cette classe d'âge.

La violence passe avant tout par des messages de mépris, des remarques désobligeantes, des critiques régulières, des scènes de jalousie (79 %). Elle peut également se traduire par des attaques verbales, des menaces, des intimidations (36 %), voire des insultes ou des privations destinées à conserver le contrôle des activités de l'autre.

Les dévalorisations et les humiliations sont des fardeaux que portent 9 % de femmes. Néanmoins, 7 % des hommes disent également subir de telles violences.

Si elles peuvent être exercées sans coups ni blessures physiques apparentes, les violences psychologiques sont souvent concomitantes ou un préalable à des violences plus graves.

## **Dépôt de plaintes :**

### **des atteintes aux biens et à la personne peu déclarées échappant aux forces de l'ordre et à la justice**

#### **Des atteintes faiblement rapportées aux services de police et de gendarmerie**

Jusqu'à présent, seuls les délits enregistrés par la police et la gendarmerie permettaient de mesurer le niveau de délinquance en Nouvelle-Calédonie. Or, ces statistiques ne couvrent qu'une partie de la réalité. En effet, l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) permet de dresser un bilan complémentaire des faits de délinquance dont les ménages ou les personnes ont pu être victimes durant les années 2019 et 2020. Cette dernière recense tous les incidents y compris ceux qui n'ont pas fait l'objet d'une déclaration auprès des autorités.

La comparaison des résultats de l'enquête CVS avec les plaintes enregistrées par les forces de l'ordre, sur la même période, montre que de telles atteintes restent faiblement rapportées aux services de police et de gendarmerie.

Seule une minorité de victimes entament des démarches auprès d'un commissariat ou d'une gendarmerie pour signaler les préjudices subis.

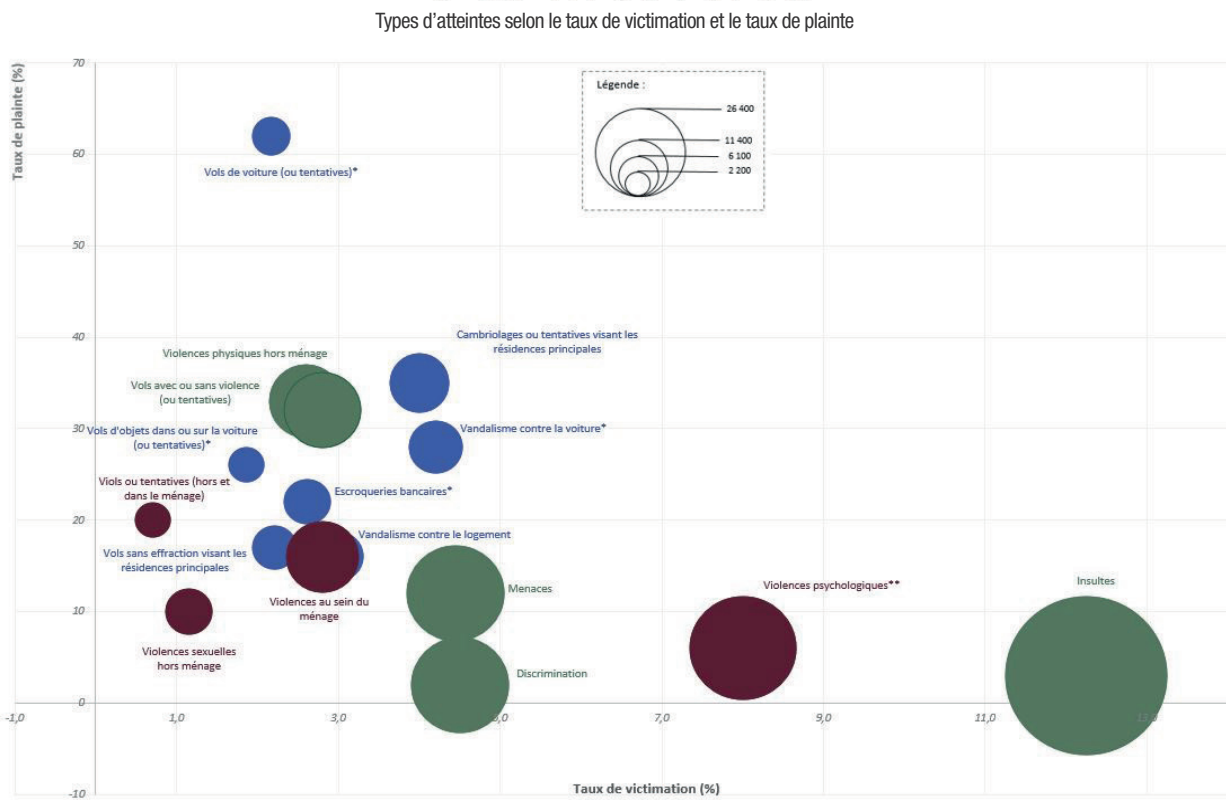
Les deux principales raisons incitant les individus à ne pas informer les autorités d'une infraction sont, d'une part, que le déplacement n'en valait pas la peine car ils jugeaient que l'atteinte n'était pas suffisamment grave, ou d'autre part, que cela n'aurait servi à rien car ils n'en voyaient pas l'utilité. Pourtant, s'agissant des atteintes aux biens des ménages, la démarche s'avère obligatoire pour bénéficier d'une indemnisation de la part d'une société d'assurance.

Les **taux de plainte** diffèrent selon la nature des atteintes subies. Les faits empreints d'une certaine gravité tels que les violences sexuelles en dehors et dans le ménage (notamment les viols) restent des atteintes faiblement rapportées aux forces de l'ordre. Seules 10 % des victimes de violences sexuelles en dehors du ménage, en 2019 et 2020, déclarent avoir déposé plainte.

Il apparaît également que les atteintes les plus fréquentes, telles que les menaces, les insultes, les violences psychologiques ou les faits de discrimination, sont celles qui font le moins l'objet d'une déclaration à la police ou à la gendarmerie.



Figure 9. Faibles taux de plainte pour les violences sensibles



Sources : Isee, Enquête CVS 2021

\* parmi ceux possédant ou ayant possédé ce bien en 2019-2020

\*\* parmi les personnes actuellement en couple ou ayant été en couple

Note de lecture : La taille des bulles représente le nombre de victimes. Les atteintes aux biens se rapportent aux ménages. Les atteintes aux personnes et les violences dites sensibles se rapportent au nombre de personnes. Chaque type d'atteinte est identifié par une couleur (rouge pour les violences sensibles, orange pour les atteintes aux personnes, bleu pour les atteintes aux biens).

## Annexes

### Principaux indicateurs relatifs aux atteintes aux biens des ménages

Types d'atteintes	Indicateurs	Ménages victimes* (nb)	Taux de victimation (%)				Taux de plainte (%)
			Nouvelle-Calédonie	Province Sud	Provinces Nord et Iles	Métropole	
Atteintes aux biens	Actes de vandalisme contre la voiture**	2 900	4,2	4,9	1,2	2,5	28
	Cambriolages et tentatives visant les résidences principales	3 600	4,0	4,7	1,7	1,1	35
	Actes de vandalisme contre le logement	2 700	3,0	3,4	1,6	1,8	16
	Escroqueries bancaires**	2 200	2,6	2,9	1,5	4,5	22
	Vols sans effraction visant les résidences principales	2 000	2,2	2,0	3,0	0,5	17
	Vols et tentatives de vol de voiture**	1 500	2,2			0,5	62
	Vols et tentatives de vol d'objets dans ou sur la voiture**	1 300	1,9			1,6	26

\* moyenne 2019-2020

\*\* parmi ceux possédant ou ayant possédé ce bien en 2019-2020

Note de lecture : Données non restituées (cellules grisées) en raison de la faiblesse des effectifs.

Source : Isee, Enquête CVS 2021

### Principaux indicateurs relatifs aux atteintes aux personnes

Types d'atteintes	Indicateurs	Ménages victimes* (nb)	Taux de victimation (%)				Taux de plainte (%)
			Nouvelle-Calédonie	Province Sud	Provinces Nord et Iles	Métropole	
Atteintes aux personnes	Insultes	26 400	12,3	14,5	5,3	7,9	3
	Victimisation / Discrimination	9 600	4,5	4,7	3,9	nd	2
	Actes de menaces	9 600	4,5	5,2	2,2	2,9	12
	Violences physiques hors ménage	6 100	2,8	2,9	2,7	0,8	32
	Vols et tentatives de vol avec ou sans violence ou menace	5 600	2,6	2,8	2,3	nd	33
Violences sensibles	Violences psychologiques (du conjoint ou ex-conjoint)**	11 400	8,0	7,6	9,1	nd	6
	Violences au sein du ménage	5 300	2,8	2,3	4,4	0,8	16
	Violences sexuelles hors ménage (hors exhibitions et gestes déplacés)	2 200	1,2	0,9	1,9	0,4	10
	Viols ou tentatives de viol (hors et dans le ménage)	1 300	0,7			0,3	20
Sentiment d'insécurité	Sentiment d'insécurité dans le quartier, le village, la tribu	44 900	21	24	11	11	//
	Sentiment d'insécurité au domicile	38 400	18	20	13	7	//
	Renoncement à sortir seul de chez soi	35 800	17	20	8	10	//

\* moyenne 2019-2020

\*\* parmi les personnes en couple ou autrefois en couple

Note de lecture : Données non restituées (cellules grisées) en raison de la faiblesse des effectifs.

L'évolution de la situation sanitaire en métropole n'a pas permis à l'Insee de réaliser l'enquête en 2021 dans son intégralité : le questionnaire auto-administré n'a pu être diffusé, rendant impossible l'exploitation des indicateurs sur les violences sensibles. Pour la métropole, les données recensées dans le graphique datent de 2018.

Source : Isee, Enquête CVS 2021

## Méthodologie

L'enquête Cadre de vie et sécurité 2021 a pour objectif d'apporter un éclairage sur les atteintes aux biens et aux personnes dont sont victimes les ménages et les individus. Elle complète les données administratives enregistrées par les services de police et de gendarmerie. Elle s'intéresse également aux opinions de la population en matière de cadre de vie et de sécurité. Cette enquête est conduite chaque année en métropole et pour la première fois en Nouvelle-Calédonie.

La collecte s'est déroulée du 15 février au 30 septembre 2021. L'échantillon porte sur 3 700 ménages répondants, 3 400 personnes de 14 ans ou plus, et 2 900 personnes de 18 à 75 ans pour le volet « violences sensibles ».

Pour des questions de déontologie liées à la protection des mineurs, l'enquête n'interroge sur les violences sensibles que les personnes âgées de 18 à 75 ans. En outre, seules les violences subies au cours de deux années précédant l'enquête sont consignées. Aussi, si elle atteste d'une réalité déjà préoccupante sur l'ampleur de ces violences en Nouvelle-Calédonie, l'enquête CVS ne permet pas de révéler la totalité du phénomène, dont sont également victimes des mineurs ; et qui continue d'affecter durablement dans leur vie psychologique, sociale et affective les victimes, même bien après que les faits aient cessé.

Dans le cadre de cette enquête et afin de présenter des résultats fiables, les données concernant le nombre et la proportion annuelle de victimes s'obtiennent en calculant une moyenne sur la période 2019-2020.

## Définitions

**Cambriolage :** juridiquement, le cambriolage correspond à un vol qualifié d'un bien ou d'une somme d'argent, au moyen d'une effraction d'entrée, d'un usage de fausses clés ou encore par escalade de l'habitation ou du local ; cette effraction constitue pénalement une circonstance aggravante du vol. La tentative de cambriolage (acte manqué, interrompu...) est considérée par la justice comme une infraction caractérisée, elle sera donc jugée au même titre qu'un cambriolage « abouti ».

**Conjoint :** le terme conjoint est à prendre de manière élargie, il désigne l'ensemble des partenaires intimes : époux(se), concubin(e), pacsé(e), petit(e)-ami(e)...

**Escroquerie bancaire :** il s'agit des débits frauduleux, à savoir des retraits ou paiements effectués sur le compte bancaire des victimes sans leur accord en utilisant des informations personnelles comme un numéro de carte bancaire obtenu illégalement. Ces débits frauduleux peuvent notamment avoir lieu sur internet. Ce type d'atteinte exclut les litiges avec des créanciers, les débits résultant du vol ou de la perte d'un chèque ou d'une carte ainsi que les cas d'extorsion de données confidentielles par la violence ou la menace.

**Kanak :** individu ayant déclaré appartenir uniquement à la communauté Kanak (sans aucune autre communauté). À l'inverse, un individu non Kanak a déclaré soit ne pas être de la communauté Kanak, soit appartenir aussi à une autre communauté (cas des personnes ayant déclaré plusieurs communautés, dont Kanak).

**Menace :** une menace désigne le fait d'exprimer le projet de nuire à autrui (en portant atteinte à ses biens ou à sa personne). Il s'agit d'un acte d'intimidation visant à susciter de la crainte chez la personne visée. Les sanctions dépendent du type de menaces et des possibles circonstances aggravantes (comme par exemple si la menace est commise en raison de l'appartenance ou de la non-appartenance, vraie ou supposée, de la victime à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée, ou bien si l'auteur est un conjoint ou un ex-conjoint de la victime, etc.).

**Plainte :** la plainte est l'acte par lequel une personne qui s'estime victime d'une infraction en informe le procureur de la République, directement ou par un service de police ou de gendarmerie. Elle permet à la victime de demander à l'autorité judiciaire la condamnation pénale de l'auteur (peine d'emprisonnement, d'amende, etc.). La plainte peut être déposée contre une personne identifiée ou contre X, si l'identité de l'auteur des faits est inconnue. On appelle **taux de plainte** la proportion, parmi les victimes d'une infraction, de celles qui déposent une plainte.

**Sentiment d'insécurité :** le sentiment d'insécurité exprime autre chose que la seule expérience de la victimation, il exprime d'abord une vulnérabilité, qui résulte d'un manque de sécurité et de l'appréhension d'un danger réel ou imaginé. Il est le fruit de l'ensemble des menaces physiques, morales, économiques, sociales, politiques, environnementales et culturelles perçues dans la vie quotidienne et qui conduisent une personne à considérer que son intégrité physique et sa tranquillité ne sont plus garanties.

**Vol sans effraction :** le vol dans une maison, même sans effraction, est un vol aggravé. Contrairement aux cambriolages réalisés avec effraction, les vols sans effraction sont plus difficiles à prouver et ne sont pas couverts par toutes les polices d'assurance habitation.

**Victimation** : la victimation désigne le fait de subir une atteinte matérielle, corporelle ou psychologique, et d'en être conscient. La **multivictimation (ou victimation multiple)** caractérise le fait, pour une personne, d'avoir été victime de plusieurs atteintes d'une même nature au cours d'une période donnée. L'enquête CVS est une enquête de victimation qui vise à recenser le nombre de personnes subissant des violences et évaluer la prévalence et la récurrence des principales atteintes aux personnes et aux biens. Ce type d'enquête a pour but de pallier les limites des « statistiques de la délinquance » basées uniquement sur des dépôts de plaintes ou un nombre de condamnations. Le **taux de victimation** correspond à la part des victimes déclarant avoir subi une atteinte matérielle, corporelle ou psychologique dans une population de référence.

**Violence conjugale** : les violences conjugales désignent les violences physiques et/ou sexuelles commises par un conjoint au sens large (concubin, pacsé, petit ami ou ex-conjoint).

**Violence intrafamiliale** : les violences intrafamiliales sont des actes violents exercés entre les membres d'une même famille, qu'il s'agisse du conjoint ou ex-conjoint ou d'un autre membre de la famille, que cette personne vive ou non sous le même toit au moment des faits.

**Violence physique** : une violence physique désigne l'acte par lequel une personne porte volontairement atteinte à l'intégrité physique d'une autre personne.

**Violence psychologique** : dite aussi violence morale, violence mentale ou violence émotionnelle, elle est une forme de violence ou d'abus envers autrui, en l'absence de toute violence physique avérée. Elle se caractérise par le comportement moralement agressif ou violent d'un individu vis-à-vis d'un autre individu. Elle peut se repérer objectivement à certains types de discours adressés à autrui (dénigrement, insultes et menaces, mais aussi chantage, dévalorisation, sape, contradiction, jugements et critiques, accusations et reproches, fausse plaisanterie, blocage et diversion, oubli, retenue, déni, discrédit et silence), ainsi qu'à des comportements visant à contrôler l'autre (contrôle de la liberté de mouvement, des fréquentations, du comportement, des moyens financiers, des goûts, de la pensée, de l'espace sonore, du temps, de l'espace physique et de la communication).

**Violences sensibles** : dans le cadre de l'enquête CVS, elles recouvrent les violences psychologiques de la part du conjoint au sens large (concubin, pacsé, petit ami ou ex-conjoint), les violences physiques ou sexuelles exercées au sein du ménage ainsi que les violences sexuelles subies en dehors du ménage.

**Violences sexuelles** : dans le cadre de l'enquête CVS, elles recouvrent les exhibitions sexuelles, les gestes déplacés envers une personne, et les agressions sexuelles caractérisées qui englobent les viols, tentatives de viols, attouchements sexuels et toute autre forme d'agression (caresses non consenties, etc.).

## Bibliographie

A. Bodin, « Les violences intrafamiliales en Nouvelle-Calédonie : regard sur l'ampleur d'un phénomène social peu signalé », *Synthèse*, n°58, Insee, mai 2022

Rapport d'enquête « Insécurité et victimation : les enseignements de l'enquête » 2021, Service statistique de la Sécurité intérieure (SSMSI), mars 2022

Dossier de presse « La lutte contre la délinquance en Nouvelle-Calédonie : bilan de l'année 2021 et priorités pour 2022 », Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie, mars 2022

C. Grangé, « Une délinquance hors norme », *Insee Analyses Mayotte*, n°30, Insee, novembre 2021

Rapport d'enquête « Cadre de vie et sécurité » 2019, Service statistique de la Sécurité intérieure (SSMSI), décembre 2019

C. Millet, « La Martinique, région des Antilles-Guyane la moins touchée par la délinquance », *Insee Analyses Martinique*, n°16, Insee, janvier 2017

A. Naulin, « De nombreuses victimes de délinquance d'appropriation et de violences en Guyane », *Insee Analyses Guyane*, n°20, Insee, janvier 2017

Synthèse n° 57

Edition Mai 2022

Directeur de la publication : O. Fagnot  
Conception graphique et réalisation : C. Aluize

